

## COMMUNE DE NEYRON



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Etaient absents : BOURGEOIS Rosaria, GAROUTTE Agnès, MENUT Brigitte.

Pouvoirs : BRIERE Matthieu donne pouvoir à DELACOURT Marc, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, PERINELLE Patricia donne pouvoir à GARCIA Nathalie.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Elodie QUEIREL est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h 32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

#### **1) Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025**

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22/09/2025 est voté par 15 voix pour et 4 abstentions.

#### **2) Réhabilitation Chemin du Molliet**

Christine FRANÇOIS rappelle qu'au conseil municipal précédent, les élus ont fait le choix de reporter la délibération pour obtenir des informations juridiques.

Voici les arguments pour contester : rattachement aux sentiers de randonnée pédestre, le chemin du Molliet doit être déclaré comme chemin privé de la commune. Or, le chemin du Molliet a été voté (auparavant) comme chemin communal public.

Le risque financier est la perte du fonds de concours de la batterie.

L'avantage est la possibilité d'obtenir un fonds de concours mobilité pour le chemin du Molliet.

Julien FAVREAU explique la différence entre la notion de domaines privé et public. Raymond PISTIL propose de présenter les travaux prévus avec le plan EXE : sur le haut du chemin remplacement et augmentation du diamètre de l'écoulement des eaux pluviales, paliers avec revêtements éco végétal minéral ; passage tous les 3 ou 4 marches, transverses en chêne et rigoles transversales pour rejeter l'eau dans le ravin.

19h49 arrivée de Jérôme BOYET

Dans le virage il est prévu une zone plus importante de galets ; l'eau va se jeter vers le fossé du Molliet déjà existant. L'eau est acheminée en aval et va rejoindre le lit du Molliet.

Sébastien FAURE exprime le doute que les gravillons restent dans les alvéoles à l'usure des passages des piétons.

Henri GRUFFAT indique que le projet n'a jamais été présenté en commission voirie.

Raymond PISTIL répond que ce sujet est échangé depuis des mois, réunions pour lesquelles tous les élus ont été invités.

Christine FRANÇOIS rappelle que c'était un projet proposé au départ par la CCMP, c'est pareil pour la voie d'intérêt communautaire (VIC), et qui est devenu un sujet communal. Le sujet avait déjà été débattu en commission communautaire et que la présentation est surtout pour communiquer et avertir tous les conseillers municipaux. Le chemin est en état très dégradé et limite à être fermé pour des raisons de sécurité.

Raphaël a vérifié la commission VRD en a parlé en juillet 2024 puis en décembre 2024.

Henri GRUFFAT questionne sur le fonds de concours qui participe à hauteur de 50 % du budget du montant des travaux.

Christine FRANÇOIS confirme.

Henri GRUFFAT trouve que ce projet est trop cher et que le besoin n'est pas prioritaire au d'autres besoins comme la création de trottoirs.

Délibération votée par 16 voix pour et 4 voix contre.

Prochain Conseil municipal le 23/10/2025.

Séance levée à 20h17

Fait à NEYRON le 6 octobre 2025

La Secrétaire,

Elodie QUEIREL



La Maire,

Christine FRANÇOIS

